



Mars 2013

A Exécutif Confédéral  
Fédérations et Syndicats  
Délégués UNIR et CODERPA  
Unions Territoriales (UR et UD)  
Service presse CFE-CGC  
Autres correspondants Retraite

Paris, le 2 avril 2013

Chers lecteurs,

Voici le 33<sup>e</sup> numéro de « lu dans la presse ».

## RETRAITE COMPLEMENTAIRE

### UN TEXTE DESEQUILIBRE PENALISANT LES CLASSES MOYENNES

La CFE-CGC ne signera pas le texte du 13 mars 2013 sur les retraites complémentaires !

Il s'agit d'un texte non sécurisé qui fait supporter tous les efforts aux actifs et aux retraités en continuant d'affaiblir le niveau des retraites.

Laisser croire que l'accord préserverait les petites pensions n'est qu'un habillage grossier destiné à faire passer la pilule à tous les retraités et salariés du secteur privé.

Il s'agit d'un texte déséquilibré qui impose un sacrifice supplémentaire aux classes moyennes, notamment le personnel d'encadrement, qui contribuent de plus en plus fortement aux efforts de solidarité et ne peuvent accepter une mécanique infernale visant à baisser leurs droits au travers la remise en cause des fondamentaux (prestations sociales, allocations familiales, fiscalité...)

Ce texte se situe dans la ligne droite de l'accord du 18 mars 2011 qui fait l'objet d'un contentieux et d'un recours de la CFE-CGC devant le TGI et le Conseil d'État.

La CFE-CGC dénonce une tendance à l'écrasement des prestations, à l'alignement des droits par le bas, mais aussi à l'augmentation des prélèvements pour les classes moyennes.

C'est un texte à visée limitée qui amortit un peu le déficit à horizon 2017 mais qui ne résout en rien les déséquilibres de financement à moyen terme !

La CFE-CGC n'accepte pas de s'associer à une entreprise de démolition ayant pour cible ceux qui portent l'ascenseur social et la vraie valeur du travail !

Nous vous souhaitons une bonne lecture

Pierre Castéran

Chargé de la rédaction de la revue

Marc Bader

Président de l'UNIR

## UNIR- Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités

Maison de la CFE/CGC

59 rue du Rocher

75008 Paris

Tel : 01 55 30 13 27 Fax : 01 55 30 13 26

Mail : [unir@cfecgc.fr](mailto:unir@cfecgc.fr) – Accès direct à notre site : <http://unir.cfecgc.org>

## TABLE DES MATIERES

Retraite complémentaire .....	1
Un texte déséquilibré pénalisant les classes moyennes .....	1
<b>Retraites.....</b>	<b>4</b>
Retraites : l'allongement de la durée de cotisation officiellement sur la table .....	4
Retraites complémentaires : tout ce qui devrait changer.....	4
Si, si, il existe un régime de retraite qui accumule les excédents !.....	5
Retraites complémentaires : les cadres refusent de faire plus d'effort que les autres .....	5
Retraite: "Notre pays favorise les vieux par rapport aux jeunes" .....	6
Les éconolinks : imbroglio des retraites, Lobbyland, stress tests, collaborateurs ambassadeurs...	6
Accord Agirc-Arrco : quel impact sur votre retraite complémentaire ? .....	7
Retraites - les barèmes Cnav au 1er avril 2013 après la revalorisation.....	8
Pensions de réversion : le minimum retraite relevé à 283,59 euros par mois au 1er avril.....	8
Retraite : cotiser plus longtemps ne suffira pas .....	9
<b>Santé – Maladie – Dépendance .....</b>	<b>10</b>
La cigarette électronique, vrai-faux produit de santé .....	10
Médicaments génériques : la sécurité sociale impose une baisse des prix.....	10
Espérance de vie en bonne santé : des écarts importants en Europe.....	10
Santé : mieux organiser les soins pour les plus âgés .....	11
<b>Securité Sociale - Mutuelles – Assurances.....</b>	<b>11</b>
Complémentaire santé : les Mutuelles de France soutiennent la mobilisation du 5 mars.....	11
Mission mains propres .....	12
Le manque de sommeil nuit à la santé .....	12
<b>Europe – Etranger.....</b>	<b>12</b>
les retraités britanniques digèrent mal la taxe .....	12
Espagne: les retraités paient un lourd tribut au fiasco bancaire .....	12
Sécurité sociale: la Commission assigne Malte devant la Cour de justice de l'Union européenne pour des retenues sur les retraites .....	13
<b>Divers .....</b>	<b>14</b>
Sondage Ifop pour le <i>Journal du Dimanche</i> .....	14
<b>Loisirs et cadre de vie.....</b>	<b>14</b>
Des retraités au service des enfants.....	14
Le mariage, mauvais pour la santé ? .....	14

Râlez, c'est bon pour la santé! .....	15
<b>Tableau de bord.....</b>	<b>15</b>
Retraite .....	15
Indice des prix.....	16
Indice de référence des loyers (IRL) .....	16
Emploi : Salaire minimum (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2013).....	16
Epargne règlementée .....	16
Prêts.....	16



### RETRAITES : L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATION OFFICIELLEMENT SUR LA TABLE

#### Les Echos – 5 mars

Le gouvernement pose peu à peu les jalons de la réforme des retraites qu'il prépare pour la fin de l'été. Ce mardi, l'exécutif a défini les « *objectifs* » que devront « *prendre en compte* » **les dix experts chargés de faire des propositions** d'ici à juin. Dans un document de trois pages, qui peut encore être modifié avant d'être rendu public, il rappelle les « *différents leviers susceptibles de consolider notre système de retraite par répartition* ». Qui sont autant de pistes de réforme.

#### Plus que 62 ans d'ici à 2017 ?

Et il démarre par un sujet sensible, « *la durée effective moyenne d'activité* ». « *Il est légitime qu'un accroissement de l'espérance de vie se traduise par un allongement de la durée d'activité* », souligne la lettre. Faut-il repousser l'âge légal d'ouverture des droits, que la réforme de 2010 portera déjà à 62 ans d'ici à 2017 ? Augmenter la durée de cotisation, que la réforme de 2003 allonge à près de 42 annuités d'ici à 2020 ? Ce sera à la commission, présidée par Yannick Moreau, de faire des propositions.

En 2010, le Parti socialiste s'était fermement opposé au report de l'âge légal. En arrivant au pouvoir l'an dernier, François Hollande n'a pas remis en question cette réforme phare de Nicolas Sarkozy, mais **il a rétabli le droit au départ dès 60 ans pour les assurés qui ont commencé à travailler avant 20 ans**. Le principe de l'augmentation de la durée de cotisation, lui, est inscrit dans le projet du PS depuis 2010. Mais François Hollande n'a rien annoncé de précis pendant la campagne, renvoyant à une « *négociation globale avec les partenaires sociaux* ».

#### Une réforme pour le long terme

L'option d'un allongement de la durée de cotisation est donc maintenant officiellement sur la table. Si elle était retenue, elle ne devrait pas intervenir, a priori, avant 2020, car la loi Fillon de 2003 prévoit déjà un relèvement régulier d'ici à la fin de la décennie. L'exécutif promet une réforme pour le long terme, l'objectif étant de rétablir l'équilibre des comptes « *à court-moyen terme* », mais aussi « *d'inscrire notre système de retraite dans une trajectoire durablement équilibrée à l'horizon 2040* », précise la lettre.

Deuxième « *levier* » sur lequel la réforme pourra s'appuyer, « *le niveau des ressources* », autrement dit les cotisations et autres prélèvements qui financent les régimes.

#### Désindexer en partie les pensions

Troisième et dernier levier, « *le niveau relatif des retraites* ». « *Notre système permet aujourd'hui de garantir un niveau de vie moyen des retraités proche de celui des actifs, et légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population* », souligne le document. L'exécutif envisage de désindexer en partie les pensions des retraités l'an prochain, c'est-à-dire qu'elles augmenteraient moins vite que l'inflation. Tout comme les partenaires sociaux qui gèrent les régimes complémentaires.

La commission d'experts devra aussi faire des propositions pour « *rendre le système plus juste* », en tenant compte en particulier de la pénibilité au travail. Il faudra enfin opérer une « *convergence entre les régimes* ».

### RETRAITES COMPLÉMENTAIRES : TOUT CE QUI DEVRAIT CHANGER

#### Capital .fr – 7 mars

Pour éviter la banqueroute des régimes de retraites complémentaires Agirc et Arrco, les partenaires sociaux doivent impérativement trouver un accord d'ici le 1er avril 2013. Indexation des pensions, réversion, âge du taux plein... les syndicats de salariés ont obtenu de nombreuses concessions de la part du patronat. Mais ils ont aussi lâché du lest. Tour d'horizon de ces mesures qui risquent d'entailler les pensions de retraite... et de celles qui sont finalement repoussées à plus tard.

- L'indexation des pensions de retraite revue à la baisse
- Le prix d'achat du point va diminuer
- La négociation sur les pensions de réversion reportée
- Le prélèvement mensuel des cotisations acté
- La baisse des pensions pour les retraités avant l'âge du taux plein repoussée

- Hausse du taux d'appel des cotisations à trancher
- La fin de la prise en charge des droits des chômeurs en suspens
- Récupérer les réserves des caisses de retraite excédentaires

## SI, SI, IL EXISTE UN RÉGIME DE RETRAITE QUI ACCUMULE LES EXCÉDENTS!

**La Tribune.fr – 14 mars**

Le régime de retraite additionnelle de la fonction publique fait grossir chaque année ses réserves, en attendant de verser des prestations, en... 2045

A l'heure où tous les acteurs déplorent la mauvaise situation financière des régimes de retraite, il en est un qui accumule au contraire les excédents. Au point de presque inquiéter la Cour des comptes, qui a publié ce jeudi le référé qu'elle a transmis au gouvernement: il s'agit du RAFP, le régime de retraite additionnelle de la fonction publique. Un régime tout jeune, créé en 2005, qui vise à apporter une retraite complémentaire à l'ensemble des fonctionnaires. Ceux-ci cotisent obligatoirement, sur l'ensemble de leurs primes, à hauteur de 5 % de celles-ci (l'employeur pour un même montant).

Les sommes perçues, soit 850 millions d'euros par an, sont capitalisées, et donc placées sur les marchés financiers. De manière pas toujours très heureuse, souligne la Cour des comptes : ainsi, le RAFP, qui gère lui-même ses placements, a acheté massivement, en 2009, des obligations grecques, italiennes, portugaises et espagnoles. Il a, du coup, été contraint de constater une moins value de 650 millions d'euros, fin 2011. Mais des plus-values ont été constatées par ailleurs.

### **Un bon matelas**

Et surtout, les cotisations qui rentrent dans les caisses chaque année dépassent de loin les prestations versées. En 2040, le régime devrait avoir accumulé 60 milliards d'euros de cotisations, et versé seulement 21,5 milliards de prestations, sous forme de capitaux et de rentes viagères. De quoi constituer un bon matelas, d'ici là. Sachant que les prestations versées ne seront significatives qu'à partir de 2045-2050, quand les fonctionnaires qui auront durablement cotisé à ce régime partiront en retraite.

Une situation durablement confortable, donc. A moins qu'un gouvernement soit tenté de puiser dedans. Mais cela reviendrait à léser les fonctionnaires

## RETRAITES COMPLÉMENTAIRES : LES CADRES REFUSENT DE FAIRE PLUS D'EFFORT QUE LES AUTRES

**My TF1 News – 14 mars**

Le syndicat des cadres CFE-CGC refuse de signer l'accord et juge que le texte sur la réforme des retraites complémentaires met davantage les cadres à contribution que les salariés du privé.

Le protocole d'accord sur les régimes de retraites complémentaires trouvé hier soir entre syndicats et patronats ne fait pas l'unanimité. Outre la CGT qui s'est prononcée contre ces mesures, la CFE-CGC, le syndicat des cadres, a confirmé qu'il ne signerait "très probablement pas" cet accord qui entérine une baisse de pouvoir d'achat pour 11 millions de retraités.

"Les mécanismes ne nous conviennent pas, a déclaré jeudi le président de la confédération des cadres Bernard Van Craeynest. Il faut se serrer la ceinture mais on est dans une ambiance où certains doivent se serrer la ceinture plus que d'autres et c'est le personnel d'encadrement que nous représentons", a-t-il souligné en marge de l'assemblée générale de la section CFE-CGC d'Airbus à Toulouse.

Ce refus est toutefois sans surprise. Danièle Karniewicz (CFE-CGC) s'était déjà montré réticente la veille et avait déjà critiqué le texte. "L'effort n'est pas équilibré", avait-elle dénoncé. Et "pour moi ce n'est pas suffisant".

### **Une différence de traitement**

Selon ce texte, qui prévoit une hausse des cotisations des employeurs et des salariés en échange d'une progression moins forte que l'inflation des pensions pendant trois ans, les retraites complémentaires des cadres du privé (Agirc) augmenteront de 0,5 % à cette date et celles de tous les retraités du privé (Arrco) de 0,8 %.

Pour le président de la CFE-CGC, le texte entraîne une "différence" de traitement. "Nous en avons marre du jeu de cache-cache, où chacun se refile la patate chaude, essayant de faire porter la responsabilité des vaches maigres et de la pénurie sur l'autre. Les différenciations génèrent un sentiment d'inégalité et d'injustice préjudiciable à notre cohésion sociale", a insisté Bernard Van Craeynest qui propose de "refonder le système".

L'accord pourrait-il échouer ? Probablement pas. Pour être invalidé, le texte mis sur la table doit être rejeté par plus de trois syndicats. Or, FO, la CFDT et la CFTC semblent prêts à le signer.

## RETRAITE: "NOTRE PAYS FAVORISE LES VIEUX PAR RAPPORT AUX JEUNES"

### Challenges – 15 mars

**Favorable au gel partiel des pensions, le président du cercle des économistes, Jean-Hervé Lorenzi juge qu'il "est temps de changer les règles et de rééquilibrer ces différences entre générations".**

**Les partenaires sociaux viennent de conclure un accord sur les retraites complémentaires Agirc-Arrco, dans lequel ils actent une désindexation des pensions. Est-ce une bonne solution ?**

Cet accord sur les retraites complémentaires est un bon compromis. Chacun y participe un petit peu. Les actifs paient via une augmentation des cotisations, les employeurs aussi, ainsi que les retraités qui voient leurs pensions rognées. En réalité, cet accord marque une vraie petite révolution. Oui, les retraités vont enregistrer une baisse de leur pouvoir d'achat. En matière de retraite complémentaire, il y avait déjà eu, par le passé, une désindexation, lors de la réforme Balladur, en 1993 mais c'était passé inaperçu.

Les retraites avaient alors été indexées sur l'inflation et non plus sur l'évolution des salaires. Cela avait marqué une rupture d'évolution des revenus entre actifs et non actifs. Aujourd'hui, on franchit un nouveau cap. Et on pose vraiment la question des différences entre les générations. Jusqu'alors c'était tabou. Le niveau de vie moyen des retraités n'est aujourd'hui plus très éloigné de celui des actifs. Que les Français soient contre une désindexation, c'est normal. Ce n'est jamais une bonne nouvelle d'apprendre que notre revenu va être amputé.

### **Peut-on vraiment rogner les revenus des retraités?**

Mettons de côté les 30 % de retraités qui sont en grande difficulté, ceux qui ont des "petites retraites". Pour le reste, les retraités s'en sortent plutôt bien en France. Notre pays favorise les vieux par rapport aux jeunes. C'est unique au monde. Par exemple, pour la retraite et la santé, les transferts se font clairement vers les plus de 60 ans. Nos évaluations nous permettent de souligner que les transferts intergénérationnels représentent d'ailleurs près de 15 % du PIB pour les plus de 60 ans, 12,7 % pour les 25 à 60 ans, et 11,7 % du PIB pour les moins de 25 ans.

En matière de fiscalité, les retraités bénéficient d'avantages conséquents comme un niveau de CSG moins élevé que pour les actifs. Idem pour l'abattement de 10 % pour frais professionnels, jugés injustifié pour des inactifs... Il est temps de changer les règles, et de rééquilibrer ces différences entre générations. Il est probable d'ailleurs que dans les mois à venir, le gouvernement s'attaque à ces niches fiscales.

### **On entend souvent que les retraités ne doivent pas être trop ponctionnés car ils aident les enfants et les petits enfants. Qu'en pensez-vous?**

Les transferts privés intrafamiliaux (donations, héritages, etc...) existent entre les générations, mais ils sont très difficiles à quantifier. Ils se font souvent de manière informelle. Par exemple, comment comptabiliser l'aide des grands parents pour garder les petits et favoriser ainsi le travail des actifs ? On sait aussi que pour l'achat d'un appartement, les plus âgés donnent de l'argent...etc. Cependant, au total, on estime le montant de ces transferts assez limité. Ils ne représentent que 1 % par an du patrimoine total. Ces transferts intrafamiliaux accentuent d'ailleurs les inégalités sociales au sein d'une génération. Il est temps de passer en revue le rôle de l'Etat providence, et l'ampleur de ces transferts.

### **Quelles solutions alors ?**

Au fond, le déséquilibre auquel on assiste doit surtout être modifié en jouant sur l'âge de départ à la retraite. Nos voisins européens ont opté pour cette solution. Je pense que les Français le savent assez bien. Regardez, ils ont compris qu'il fallait travailler plus longtemps. Ils se préparent à partir à la retraite plus tard.

LES ECONOLINKS : IMBROGLIO DES RETRAITES, LOBBYLAND, STRESS TESTS, COLLABORATEURS AMBASSADEURS...

## La Tribune.fr – 17 mars

L'accord sur le financement des retraites complémentaires de mercredi dernier, qui entrera en vigueur le 1er avril, continue à rendre la Toile sceptique. Boursier.com calcule quelles en seront les conséquences, notamment pour les cadres. Jol Press s'intéresse à son financement : qui va vraiment payer, et pour quoi ? Le blogueur économique Acrithène, lui, estime que cette réforme est d'ores et déjà insuffisante car les projections du Conseil d'orientation des retraites reposent sur des hypothèses qu'il estime fantaisistes. Enfin, le site Myeurop ouvre le débat en regardant ce qui se fait dans les autres pays européens pour financer la dépendance des personnes âgées.

## ACCORD AGIRC-ARRCO : QUEL IMPACT SUR VOTRE RETRAITE COMPLEMENTAIRE ?

### Capital.fr – 18 mars

Si l'accord adopté le 13 mars dernier est signé par les partenaires sociaux, la sous-revalorisation des pensions de retraite complémentaire engendrera une perte de pouvoir d'achat. D'après nos simulations, les cadres supérieurs à la retraite seront les plus défavorisés.

L'objectif de l'accord Agirc-Arrco est clair : éviter la banqueroute des régimes complémentaires. Si le texte est signé en l'état par les syndicats d'ici le 1er avril, la valeur de service des points devrait s'établir respectivement à 1,2513 euro pour l'Arrco (+0,8 %) et à 0,4352 euro (+0,5 %) pour l'Agirc au 1er avril prochain. Pour les retraités, il s'agit donc bien d'une perte de pouvoir d'achat et non d'une baisse des pensions.

Nous avons voulu estimer l'impact de ce changement de mode de calcul sur les revenus annuels des retraités. Pour se faire, nous avons retenu 3 profils différents : un ouvrier dont la rémunération a toujours été proche du smic, un cadre tout juste rémunéré à hauteur du plafond annuel de la sécurité sociale et un cadre supérieur. Pour chaque profil, nous avons indiqué le montant de sa retraite complémentaire en 2012, celle qu'il recevra à compter du 1er avril 2013 et celle qu'il aurait pu percevoir si sa retraite avait été revalorisée à hauteur de l'inflation prévisionnelle pour 2013, soit 1,75 %. La perte mesure la différence entre ce qu'il aurait pu recevoir et ce qu'il va recevoir effectivement.

Les cadres supérieurs auront ainsi le plus gros manque-à-gagner. "Ce sont les cadres pour lesquels les retraites complémentaires représentent la majeure partie de leur pension totale qui seront le plus sévèrement touchés. Plus ils ont acquis un nombre de points importants auprès des régimes complémentaires, plus ils seront pénalisés", explique Marc Darnault, dirigeant associé chez Optima Retraite.

Et l'accord prévoit de continuer cette cure d'austérité en 2014 et 2015. La valeur de service du point devrait alors évoluer en fonction de l'inflation (évolution annuelle des prix hors tabac) moins 1 point, "sans pouvoir diminuer en valeur absolue", précise tout de même le texte.

A noter : ces calculs n'intègrent pas la retraite de base, qui devrait être revalorisée au 1er avril prochain à hauteur de l'inflation.

### > Pour un ouvrier

	Retraite complémentaire 2012	Retraite complémentaire 2013	Ce qu'il aurait pu percevoir	Perte de pouvoir d'achat annuelle
Points Arrco : 3.000	3 724 €	3 754 €	3 789 €	35 €
			Total	35 €

> Pour un cadre (**NDLR UNIR** : les points Agirc fixés à 950 dans l'exemple suivant sont très faibles et peu représentatifs d'une retraite de cadre « moyen », le calcul est cependant correct)

	Retraite complémentaire 2012	Retraite complémentaire 2013	Ce qu'il aurait pu percevoir	Perte de pouvoir d'achat annuelle
Points Arrco : 3.250	4 034 €	4 067 €	4 101 €	38 €
Points Agirc : 950	411 €	413 €	418 €	5 €
			Total	43 €

## > Pour un cadre supérieur

	Retraite complémentaire 2012	Retraite complémentaire 2013	Ce qu'il aurait pu percevoir	Perte de pouvoir d'achat annuelle
Points Arrco : 5.000	6 207 €	6 257 €	6 316 €	59 €
Points Agirc : 41.000	17 753 €	17 843 €	18 064 €	220 €
			Total	279 €

## RETRAITES - LES BARÈMES CNAV AU 1ER AVRIL 2013 APRES LA REVALORISATION

### Tout sur la retraite - 21 mars 2013

#### Minimum vieillesse, majorations de retraite, plafonds de ressources des petites retraites... Toutsurlaretraite.com a calculé les nouveaux barèmes des retraites versées par la Sécurité sociale applicables au 1er avril 2013.

Le coefficient de revalorisation des pensions de retraite a été fixé à 1,013 par le gouvernement au 1er avril 2013. En conséquence, la plupart des barèmes de la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), en charge de la gestion de la retraite du régime général de la Sécurité sociale augmentent de 1,3 % par rapport à ceux en vigueur depuis le 1er avril 2012.

#### La retraite maximum augmente plus vite que la retraite minimum

D'après les calculs de Toutsurlaretraite.com, les minima de retraite devraient augmenter pour une personne seule dans une fourchette comprise entre 3,59 euros pour l'Allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS) et 10,10 euros pour l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa, ex-minimum vieillesse). Le montant de l'AVTS revalorisée ressort ainsi à 279,98 euros par mois, soit 3.359,81 euros par an et celui de l'Aspa respectivement à 787,26 et 9.447,22 euros. A l'opposé, la retraite personnelle maximum avait bénéficié d'un relèvement plus important : +1,80 % à 1.543 euros mensuels au 1er janvier 2013, soit un gain de 27,50 euros par mois par rapport au 1er janvier 2012.

Les majorations de retraite bénéficient également de l'augmentation des pensions de base de la Sécu. En présence d'un ou plusieurs enfants à charge, l'allocation est ainsi complétée par une majoration dont le montant atteint désormais 96,21 euros par mois et par enfant. C'est 1,23 euro de plus que le montant en vigueur jusqu'au 31 mars 2013. La majoration pour conjoint à charge est quant à elle revalorisée de 66 centimes par mois (soit 51,47 euros) ou de 7,93 euros par an (à 617,73 euros). La somme versée au titre de la majoration pour tierce personne se rapproche des 1.100 euros mensuels : son montant est porté à 13.158,05 euros par an au 1er avril 2013, soit 1096,50 euros par mois.

#### +1,3 % pour les plafonds de versement de l'Aspa et de l'ASI

Enfin, tous les plafonds de ressources à respecter pour bénéficier des allocations minimum (Aspa, ASI, allocation veuvage) seront également augmentés de 1,3 % au 1er avril, à l'exception de ceux des retraites de réversion octroyées en cas de décès du conjoint. Ces derniers plafonds ayant déjà été majorés au 1er janvier 2013 à 1.634,53 euros par mois.

Ces nouveaux barèmes s'appliquent aux retraités rattachés à la Cnav (pour la région parisienne), aux caisses d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat) en province et aux caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les départements d'outre-mer

## PENSIONS DE RÉVERSION : LE MINIMUM RETRAITE RELEVE A 283,59 EUROS PAR MOIS AU 1ER AVRIL

### Tout sur la Succession - 22 mars 2013

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) devrait revaloriser le minimum retraite de réversion de 1,3 % au 1er avril. La limite basse de ces pensions sera alors portée à 283,59 euros par mois, contre 279,95 euros auparavant.

Le montant minimum des pensions de réversion devrait, à l'image des retraites de base (dont celle de la Sécurité sociale), être augmenté de 1,3 % le 1er avril 2013. Les aides versées au conjoint marié (les pacsés ne sont pas concernés) survivant d'un assuré décédé atteindront alors au minimum 283,59 euros par mois, soit 3.403,07 euros chaque année. Le 1er avril 2012, ces niveaux minimum avait été relevés de 2,1 % comme l'ensemble des pensions de base du régime général.



Le montant de la pension de réversion correspond à 54 % de la retraite de base du conjoint ou ex-conjoint décédé. Pour profiter du minimum de réversion, ce dernier doit justifier de 15 ans, soit 60 trimestres de cotisations au régime général. « En dessous de 15 ans de cotisations, ce montant minimum est réduit proportionnellement », précise le site de l'administration.

#### **Plafond de ressources à 19.614,40 euros par an**

Dans le même temps, le plafond de ressources pour la majoration des pensions devrait être relevé de 1,3 %, à 852,39 euros par mois, soit 2.557,19 euros par trimestre. Ce montant correspond au niveau au-dessus duquel la majoration de la pension de réversion, à laquelle peut prétendre le conjoint survivant (sous conditions d'enfants, d'âge), est diminué à hauteur du dépassement. La majoration pour conditions d'âge est égale à 11,1 % du montant de la pension de réversion brute tandis que celle pour enfant à charge devrait être relevée à 96,21 euros par enfant et par mois.

Le plafond de ressources que le conjoint de l'assuré décédé ne doit pas dépasser pour obtenir une pension de réversion ne sera pas modifié au 1er avril, puisque déjà relevé au 1er janvier 2013. A cette date, il a été relevé à 19.614,40 euros par an pour une personne seule (1634,53 euros par mois) et 31.383,04 euros pour un personne remariée, pacsée ou vivant en concubinage. Au-delà de ces seuils, la pension est réduite du montant du dépassement.

Enfin, le montant de l'allocation veuvage devrait également être relevé de 1,3 % à 602,13 euros par mois et 7.225,53 euros par an. Bénéficiaire de cette aide, les conjoints survivants respectant certaines conditions : résider en France, être âgé de plus de 55 ans, ne pas être remarié, pacsé ou vivre en concubinage et ne pas avoir profité, dans les 3 mois civils précédant le décès de l'assuré d'un plafond de ressources personnelles supérieures relevé de 1,3% à 2.257,98 euros.

## **RETRAITE : COTISER PLUS LONGTEMPS NE SUFFIRA PAS**

### **Les Echos – 23 mars**

#### **Le Conseil d'orientation des retraites a chiffré l'impact d'une hausse de la durée de cotisation au-delà de 2020.**

Travailler plus longtemps au-delà de 2020 ne suffira pas pour rétablir l'équilibre du système de retraites. Loin de là. C'est le constat inquiétant soumis au Conseil d'orientation des retraites, qui examinera mardi de nouveaux chiffres simulants l'impact d'un allongement de la durée de cotisation à long terme. ☒

La durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein augmente régulièrement depuis dix ans. La règle, définie dans la loi Fillon de 2003, est la suivante. Les gains d'espérance de vie constatés par l'Insee à 60 ans sont répartis de manière à maintenir constant le rapport entre la durée de la vie active et la durée de la retraite. Pour chaque génération, les gains sont partagés entre la durée de cotisation, à hauteur de deux tiers, et la durée de la retraite, à hauteur du tiers restant. Ainsi les assurés qui prennent leur retraite cette année, nés en 1952, doivent avoir cotisé au moins 41 ans. Ce minimum passera à 41 ans et demi pour la génération 1955, 41 ans et trois trimestres pour les assurés nés en 1958, qui partiront en 2020. Au-delà de cette date, rien n'est prévu dans la loi.

L'une des pistes de réforme examinées par le gouvernement serait de prolonger cette augmentation après 2020. En maintenant le rythme actuel, on passerait à 42 années de cotisation pour la génération 1962, 43 ans pour la génération 1975. Vers 2060, lorsque les assurés nés en 2000 arriveront à l'âge de la retraite, on frôlerait les 45 ans. Les nouveaux chiffres du Conseil d'orientation montrent que les économies seraient importantes sur le long terme. En 2060, on atteindrait même l'équilibre pour l'ensemble du système de retraites.

Mais à plus court terme, l'impact serait faible sur les comptes des principaux régimes. Pour la CNAV, qui verse les pensions de base des anciens salariés du secteur privé, le déficit serait réduit de moins de 2 milliards d'euros en 2030. Il dépasserait 11 milliards d'euros à cette date, malgré l'allongement de la durée de cotisation. L'amélioration serait du même ordre à l'Agirc-Arrco, le régime complémentaire du privé, dont le besoin de financement resterait important. L'impact serait faible également, de l'ordre de 600 millions d'euros, pour le régime des fonctionnaires de l'Etat. Au total, le solde de ces trois régimes, qui représentent l'essentiel du déficit, ne serait réduit que de 4 milliards en 2030, sur un total de plus de 30 milliards.

### LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE, VRAI-FAUX PRODUIT DE SANTÉ

#### L'Usine nouvelle – 6 mars

Alors qu'elles peuvent présenter des effets indésirables graves, les cigarettes électroniques ne sont pas réglementées comme des médicaments. Les fabricants s'arrangent pour maintenir de faibles quantités de nicotine dans leurs produits.

Aucun fabricant n'ayant déposé de demande d'autorisation de mise sur le marché, les cigarettes électroniques ne sont ni des médicaments, ni des dispositifs médicaux. Leur usage est même déconseillé par l'Agence sanitaire française (ANSM) et leur vente interdite en pharmacie. Pourtant, depuis leur arrivée en France en 2006, elles connaissent un succès croissant : 500 000 personnes en utiliseraient dans l'Hexagone

### MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES : LA SÉCURITÉ SOCIALE IMPOSE UNE BAISSÉ DES PRIX

#### Terrafemina – 7 mars

Le prix des médicaments génériques va subir une nouvelle baisse, pouvant atteindre 34 % pour certains traitements. Cette mesure, imposée par la sécurité sociale, vise à économiser 150 millions d'euros.

150 millions d'euros : c'est la somme que la sécurité sociale espère économiser en appliquant une nouvelle **baisse pouvant atteindre 34 % sur le prix des médicaments génériques**. Une mesure qui provoque l'incompréhension des acteurs du secteur, représentés par le Gemme, le syndicat des fabricants de génériques. Il déplore que cet effort représente une contribution au plan d'économie programmé par la sécurité sociale six fois supérieure à la part des génériques, qui ne représentent, eux, qu'1 % des dépenses de santé.

Le Gemme regrette par ailleurs que le gouvernement ne joue pas davantage sur la diffusion des génériques pour réduire les coûts de santé. À l'heure actuelle, **ces derniers ne représentent que 37 % des prescriptions**. Or, il serait possible, selon le syndicat, de réaliser une économie supplémentaire de 2 milliards d'euros par an, en portant à 50 % la part des médicaments délivrés en générique. Ces médicaments, fabriqués à plus de 95 % en Europe et 50 % en France, contribuent « au maintien d'un tissu industriel dynamique », soulignent les fabricants de génériques sur le site du Quotidien du Médecin, ajoutant qu'à ce titre, « ils sont une industrie stratégique pour la France ».

### ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ : DES ÉCARTS IMPORTANTS EN EUROPE

#### Localtis.info-8 mars

**Alors que Jean-Marc Ayrault doit se voir remettre le 11 mars trois rapports sur l'adaptation de la société au vieillissement et sur la prévention de la dépendance, une étude d'Eurostat révèle des résultats relativement peu flatteurs pour la France concernant "l'espérance de vie en bonne santé".**

Sur ce point, l'étude d'Eurostat confirme la situation particulière de la France. Celle-ci affiche en effet l'une des espérances de vie à la naissance les plus élevées du monde, notamment pour les femmes. Chez ces dernières, la France présente ainsi la plus forte espérance de vie à 65 ans en Europe, avec 23,4 années de "reste à vivre". Mais les résultats français sont nettement moins flatteurs pour ce qui concerne l'espérance de vie en bonne santé. A 65 ans, celle-ci est en effet de 9,9 années chez les femmes et 9,7 années chez les hommes. Ces chiffres sont certes supérieurs à la moyenne de l'Union à 27 (8,6 ans pour les deux sexes). Mais ils sont inférieurs aux résultats de plusieurs pays : la quasi-totalité des Etats nordiques (par exemple, pour les femmes, 15,9 années en Norvège, 15,2 en Suède, 13,7 en Islande et 13,0 au Danemark), mais aussi d'autres pays comme la Suisse (12,8), le Royaume-Uni (11,9), le Luxembourg (11,8), l'Irlande (11,1) ou la Belgique (10,2). On peut toutefois trouver des contre-exemples comme l'Allemagne (7,3 années) ou l'Italie (7,0).

## SANTÉ : MIEUX ORGANISER LES SOINS POUR LES PLUS ÂGÉS

Les Echos – 27 mars

### Le think tank Economie Santé des « Echos » publie sa recommandation.

Améliorer la prise en charge des personnes de plus de 75 ans en réformant en profondeur l'organisation des soins. C'est la recommandation du think tank Economie Santé des « Echos » pour 2013. Piloté par Philippe Leduc, ce groupe de réflexion réunit une trentaine d'experts de la santé (médecins, économistes, hôpitaux, assureurs publics et privés, associations de patients...). Il a choisi cette année de se focaliser sur la question des personnes âgées, car c'est là que « *les marges de progression sont les plus cruciales* », souligne le texte de la recommandation. C'est donc là, aussi, qu'on peut « *rapidement trouver des solutions concrètes* » pour améliorer « *la qualité et l'efficacité* » du système de santé. ☒

Un tiers des plus de 75 ans sont hospitalisés au moins une fois par an « *et une hospitalisation sur deux se fait via les urgences* », rappelle le document. Le problème ne fera que s'aggraver. Les plus de 75 ans sont déjà 6 millions et on en compte 100.000 de plus tous les ans. « *La croissance des maladies chroniques et surtout des poly pathologies vont en outre complexifier la prise en charge de ces patients.* »

La question de la prise en charge des personnes âgées est « *structurante* ». « *Elle est au coeur d'une des difficultés essentielles du système de santé français trop fragmenté, en tuyau d'orgues (médecine de ville, hôpital, maison de retraite...), ce qui ne permet pas une coordination des soins.* » La problématique concerne donc « *l'ensemble du système* ».

### Coordonner les soins

Le think tank propose de créer une « *plate-forme territoriale* » réunissant toutes les parties prenantes, pour coordonner les différents acteurs au niveau local. Un guichet et un numéro de téléphone uniques seraient mis en place pour éviter le « *parcours du combattant* » que constitue souvent la prise en charge des malades âgés. Toute personne de plus de 75 ans bénéficierait d'un bilan établi par un médecin, d'un protocole de prise en charge et d'un référent responsable de la coordination, qui pourrait être un médecin, un infirmier ou un pharmacien. Ces professionnels seraient rémunérés au patient suivi (et non à l'acte) pour ce rôle de coordination. Budget annuel estimé : 225 millions d'euros. « *Ce montant est tout à fait acceptable au regard des économies générées à terme, ne serait-ce qu'en hospitalisations évitées* », juge le groupe de réflexion.

Ces préconisations rejoignent celles du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie, des groupes de travail sur la réforme de la dépendance ou encore de la Cour des comptes. Le gouvernement a promis de s'inspirer de ce type de recommandations pour mettre en oeuvre une « *stratégie nationale de santé* » durant le quinquennat.

## SÉCURITE SOCIALE - MUTUELLES – ASSURANCES

### COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : LES MUTUELLES DE FRANCE SOUTIENNENT LA MOBILISATION DU 5 MARS

VIVA – 5 mars

La veille de la mobilisation du 5 mars contre l'accord national sur la sécurisation de l'emploi, les Mutuelles de France ont annoncé leur soutien au mouvement.

Le projet de loi relatif à la transcription de l'accord national interprofessionnel, dont l'article 1 prévoit la généralisation de la complémentaire santé obligatoire à tous les salariés, sera présenté en conseil des ministres ce mercredi 6 mars.

« Aujourd'hui, les contrats collectifs bénéficient de 4,3 milliards d'euros d'exonérations sociales et fiscales qui entament les finances de la Sécurité sociale et qui l'affaiblissent. Leur généralisation, qui coûtera 2,5 milliards d'euros supplémentaires à la collectivité, va amplifier ce phénomène », notent les Mutuelles de France.

« De plus, en prenant en charge de manière croissante les dépassements de tarifs, ils ont encouragé la dérégulation du système de santé, allant contre l'intérêt général et ont participé au recul de la Sécurité sociale et à la dérégulation de notre système de santé », ajoutent les Mutuelles de France.

La Fédération des mutuelles de France, qui a affirmé dès la signature de l'accord que la généralisation de la complémentaire santé dans toutes les entreprises ne pouvait servir de prétexte à une diminution

des droits des salariés, ni se faire au détriment de la Sécurité sociale, soutient la mobilisation sociale qui aura lieu mardi 5 mars.

## MISSION MAINS PROPRES

### Sante.gouv.fr - 19 mars

En 2013 le Ministère chargé de la santé renouvelle son engagement auprès de l'OMS pour encourager l'implication des patients dans la promotion de meilleures pratiques d'hygiène main par les patients et les professionnels de la santé.

L'objectif étant qu'ils soient associés pour une meilleure communication autour des soins et de leur sécurité.

En 2013, la journée de l'hygiène des mains se déroulera le **lundi 6 mai 2013** pour la France (le lancement OMS aura lieu le dimanche 5 mai 2013).

## LE MANQUE DE SOMMEIL NUIT A LA SANTÉ

### France info - 19 mars

Une enquête réalisée à l'occasion de la Journée nationale du sommeil qui aura lieu vendredi 22 mars révèle que 30 % des Français dorment moins de 6 heures par nuit. Dormir moins de 6 heures par nuit ne permet pas à notre organisme de récupérer convenablement.

## EUROPE – ETRANGER

### LES RETRAITÉS BRITANNIQUES DIGÉRENT MAL LA TAXE

#### DNA (Dernières Nouvelles d'Alsace) – 19 mars

Les Britanniques qui ont pris leur retraite sous le soleil de Chypre encaissaient difficilement hier l'annonce d'un prélèvement sur leurs comptes, parfois une partie de l'épargne de toute une vie, pour renflouer leur pays d'adoption au bord de la faillite.

Dans le sud-ouest de l'île, Michael Jarvis résume l'atmosphère : « Il y a des gens qui ont apporté tout leur argent ici. Dans n'importe quel autre pays, ce serait simplement criminel. C'est un braquage en plein jour », estime ce retraité de 61 ans qui s'est installé là avec son épouse Thérèse.

Les forums sur internet grondent depuis que la nouvelle est tombée. « C'est un scandale », s'indigne un internaute, en appelant le gouvernement chypriote à refuser le « chantage ».

Ancienne colonie britannique, Chypre compte jusqu'à 70 000 Britanniques sur son sol, dont des milliers de bi-nationaux. « L'Angleterre a été sage de rester en dehors de l'euro, les actions de l'UE le prouvent maintenant », écrit « elene.elizabeth ».

Les expatriés comme les Russes et les Britanniques devraient perdre des millions d'euros dans cette taxe. Selon le Daily Mail, les avoirs britanniques représentent 1,7 des 67 milliards d'euros déposés dans les banques chypriotes.

Mais sur la radio, des militaires britanniques, un présentateur a aussi appelé les auditeurs à avoir une pensée pour les nombreux travailleurs souvent très peu payés d'Europe de l'Est et d'Asie, dont les économies sont également en danger

### ESPAGNE: LES RETRAITÉS PAIENT UN LOURD TRIBUT AU FIASCO BANCAIRE

#### Libération – 22 mars

«Quelle honte ! Le gouvernement sait que Bankia escroque les retraités»: malgré ses 70 ans, Antonio Rodriguez manifeste chaque jeudi à Madrid, victime des «preferentes», ces titres «toxiques» vendus en masse à des retraités qui y ont englouti leurs économies.☒

«En 2009, j'ai acheté pour 72.000 euros de ces titres. Notre banquier nous avait promis 7 % d'intérêt avec un produit sûr. S'il nous avait dit qu'on risquait de tout perdre, nous n'aurions jamais signé», témoigne ce retraité.

Comme lui, ils sont des dizaines à se rassembler chaque semaine dans le centre de Madrid, devant Caja Madrid, l'une des caisses d'épargne dont la fusion en 2010 a donné naissance au géant bancaire espagnol Bankia.

Tous fustigent la vente massive de ces «preferentes», ou «participations préférentielles», et d'autres produits complexes par les banques et caisses d'épargne en mal de liquidités.

Cette pratique s'est répandue après l'explosion en 2008 de la bulle immobilière. Frappées par la crise, plusieurs banques espagnoles ont eu recours à la vente de ces titres, offrant une rémunération confortable.

De nombreux petits épargnants se sont ensuite retrouvés piégés, avec leur placement bloqué par les banques surendettées.

«Les banquiers avaient besoin de prendre l'argent où il était, auprès des vieux qui épargnent plus», s'empare Antonio Baraona Ortiz, 75 ans.

«Je travaillais la nuit. Nous avons quatre enfants. Nous avons fait beaucoup de sacrifices pour épargner 68.000 euros et ils nous ont tout volé», lâche-t-il.

Tous disent avoir fait confiance à leur banquier. «Nous sommes des clients de toujours. J'ai placé 52.000 euros», regrette Puri Cano, une pré-retraîtée de 56 ans.

Près d'un million de familles se sont retrouvées, souvent sans le savoir, détentrices de quelque 30 milliards d'euros de ces titres, affirme l'Adicae, une association de défense des petits actionnaires.

«Aucun autre pays d'Europe n'a vendu de participations préférentielles à des petits épargnants. La pression du lobby bancaire est énorme en Espagne», dénonce Fernando Herrero, son porte-parole.

Selon les chiffres officiels, 22 milliards d'euros de «participations préférentielles» étaient aux mains de petits porteurs en mai 2011, émis par des banques dont certaines ont frôlé la faillite.

Or la valeur de ces titres a fondu avec la crise. D'autant que le sauvetage européen de plus de 40 milliards d'euros accordé en 2012 aux banques espagnoles en difficulté a imposé de lourdes pertes à leurs détenteurs pour ne pas allonger la facture du contribuable européen.

Le fonds public de restructuration bancaire (Frob) a annoncé vendredi une décote de 38 % pour les titulaires de «preferentes».

L'association Apabanc de défense des petits actionnaires a immédiatement dénoncé cette décision qui touche «les petits épargnants espagnols victimes de la plus grande escroquerie financière du pays».

.....

En attendant, Nemecio Martin, un retraité de 70 ans, qui avait placé 42.000 euros pour payer sa maison de retraite, est désespéré: «Si je ne peux pas payer, je vais où ? Sous un pont pour mourir ?»

## SÉCURITE SOCIALE: LA COMMISSION ASSIGNE MALTE DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR DES RETENUES SUR LES RETRAITES

### Europa- Press release- 21 mars

La Commission européenne a décidé d'assigner Malte devant la Cour de justice de l'Union européenne en raison des retenues qu'opère ce pays sur les pensions de vieillesse de personnes percevant une retraite d'un autre état membre dans le secteur public duquel elles ont travaillé.

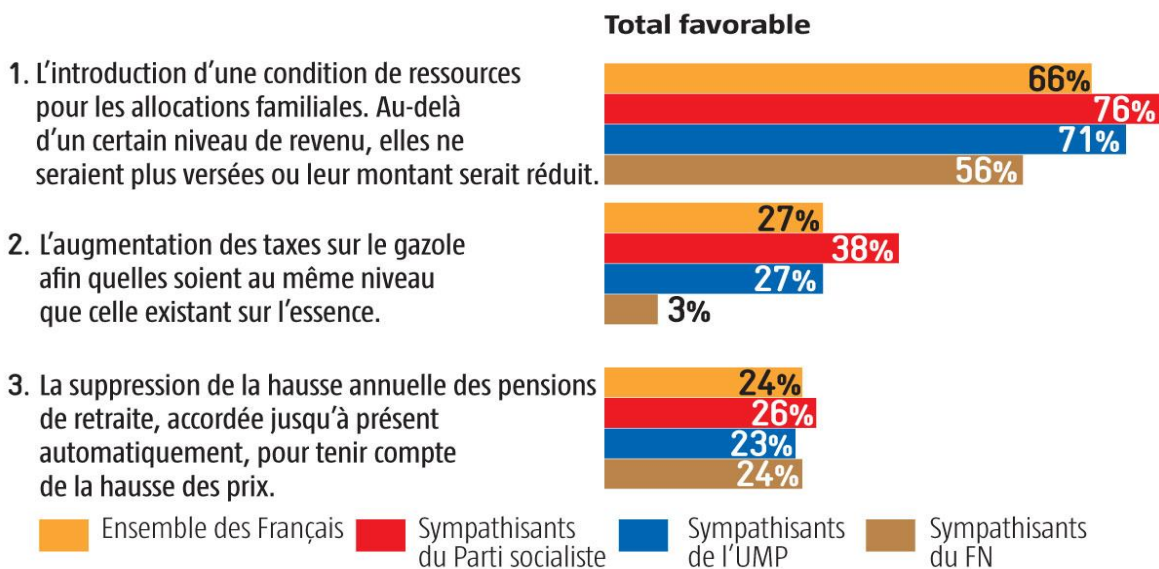
En application de la législation maltaise, le montant des pensions de vieillesse légales est diminué de celui des retraites versées à Malte ou à l'étranger au titre des années de service effectuées dans la fonction publique. Une telle pratique va à l'encontre des règles de coordination des systèmes de sécurité sociale de l'Union européenne. Toutes les retraites versées en vertu de la législation nationale, comme celles de la fonction publique ou de l'armée, sont protégées par la législation européenne en la matière, qui interdit l'application des règles nationales visant à suspendre ou réduire ce type de prestations.

.....

La Commission a eu connaissance de l'infraction commise par Malte grâce à plusieurs pétitions adressées au Parlement européen. Elle a demandé à Malte de mettre fin à cette pratique (mais elle n'a pas été informée de l'adoption d'une quelconque mesure allant dans ce sens).

## L'ADHÉSION À DIFFÉRENTES MESURES VISANT À RÉDUIRE LES DÉFICITS PUBLICS

Pour chacune des mesures suivantes, diriez-vous que vous y seriez tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou tout à fait opposé ?



## LOISIRS ET CADRE DE VIE

### DES RETRAITÉS AU SERVICE DES ENFANTS

#### Le Journal de Saône et Loire – 22 mars

Les bénévoles de l'association **Lire et faire lire** ont une particularité : retraités et âgés de plus de 50 ans, ils viennent en soutien des enfants rencontrant des problèmes de lecture, d'expression. Dernièrement, ils ont suivi une formation de la Ligue de l'enseignement. Lors de celle-ci, ils ont abordé les difficultés de langage d'enfants atteints de dyslexie, ou ont appris les différentes causes de retard du langage. Par la suite, ils consacreront une partie de leur temps libre avec les enfants des écoles primaires, des structures de petite enfance, des centres de loisirs ou encore des structures médico-sociales.

### LE MARIAGE, MAUVAIS POUR LA SANTÉ ?

#### Atlantico – 21 mars

**Une étude menée par l'Université d'Etat de l'Ohio en collaboration avec l'Université du Texas à Austin montre que les personnes mariées surestiment leur santé.**

Et si le mariage était mauvais pour la santé ? C'est en tout cas ce que semble indiquer une étude publiée en mars 2013 dans le *Journal of Health and Social Behavior* conduite par l'Université d'Etat de l'Ohio en collaboration avec l'Université du Texas à Austin. Les chercheurs expliquent ainsi que contrairement à ce qu'il était admis précédemment, le mariage ne serait pas aussi bon pour la santé que ce qu'on pensait. Plusieurs études ont en effet déjà montré qu'être marié pourrait avoir des effets bénéfiques sur la santé mais aussi sur le taux de mortalité.

La nouvelle étude américaine montre ainsi que les personnes mariées surestiment leur santé en comparaison des personnes célibataires. Les personnes en couple chercheront de l'aide pour leur maladie plus tard, et cela pourrait bien évidemment avoir un impact sur la réussite du traitement.

Les scientifiques expliquent cela par le fait que les personnes mariées ont une idée différente et surtout fallacieuse de ce qui constitue être en "mauvaise" santé. Il qualifie leur santé de "mauvaise" bien plus tard que les personnes célibataires ou divorcées en aussi bonne santé.

L'auteur principal de l'étude Hui Zheng explique ainsi que "les personnes mariées ne font pas état d'une mauvaise santé avant qu'ils ne développent des symptômes vraiment graves". Les chercheurs estiment que cette surestimation de la santé par les couples mariés provient sans doute du fait que leur partenaire leur apporte un soutien important.

## RALEZ, C'EST BON POUR LA SANTÉ!

### BFMTV – 25 mars

Râler, sport très prisé des Français, serait, d'après "Le Parisien", une activité très saine et bénéfique pour la santé

Râleurs de tous poils, soyez rassurés, vous pouvez continuer à vous adonner à votre activité favorite. Selon *Le Parisien*, ce serait même bon pour la santé, à condition de le faire à bon escient et auprès des bonnes personnes.

On a appris il y a peu, que les plus pessimistes d'entre nous vivaient plus longtemps et en meilleure santé. De la même manière que jurer soulage la douleur, râler "apporte de vrais bénéfices santé", indique le quotidien.

### Évacuer "la colère, mauvaise pour les artères"

Râler, donc, permet d'évacuer "les hormones de la colère, mauvaise pour les artères" selon le professeur de psychiatrie Michel Lejoyeux, interrogé par *Le Parisien*. Pour Michel Lejoyeux, "râler c'est demander le changement" et précise qu'il vaut mieux râler que "nier le problème, ce qui engendre un stress permanent".

Si les Français sont les champions de la discipline, ils ont beaucoup à apprendre des Américains. En suivant par exemple, les conseils du psychologue new-yorkais, Guy Winch, auteur de « *L'art de se plaindre et de se faire entendre* », cité par *Le Parisien*. Selon lui, il faut savoir râler productif. Ainsi, il ne sert rien de souler son entourage avec un colis commandé et jamais reçu, mieux vaut contacter le service après-vente.

Ou encore, ajoute le psychologue, si on veut râler pour obtenir quelque chose, ne pas oublier de noyer le poisson avec un ou deux compliments.

## TABLEAU DE BORD

### RETRAITE

#### INDICE BASE 1990 DES RETRAITES ET ÉVOLUTION DE LEUR POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 1990

##### Situation en février 2013

Indice INSEE hors tabac		Variation sur :		
Indice de base 1998	124,72	1 mois	1 an	
Indice de base 1990	143,23	0,5 %	0,9 %	
Evolution de nos retraites nettes				
Retraite	Régime général		Régime local	
	Indices	Evolutions	Indices	Evolutions
CNAV	137,56	- 4,0%	136,37	- 4,8 %
ARRCO	134,61	- 6,0 %	133,44	- 6,8 %
AGIRC	127,78	- 10,8 %	126,67	- 11,6 %

#### PENSION SECURITE SOCIALE

- Salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance retraite de base : **1 866 €** (200 fois le Smic horaire en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013)
- Retraite minimale (minimum contributif) :

- 7.451,10 € par an pour les pensions attribuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004
  - 7.674,63 € par an pour les pensions attribuées du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 1<sup>er</sup> mars 2011
  - Pour les pensions dont la date d'effet est fixée à compter du 1/ 4/ 2012, le minimum contributif est égal à 7.451,10 € par an et 8.142,01 € par an pour le minimum contributif majoré
- Réversion : 54 % du montant de la pension du défunt

## RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DU RÉGIME GÉNÉRAL (A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2012)

- ARRCO (valeur du point) : **1,2414 €**
- AGIRC (valeur du point) : **0,433 €**
- IRCANTEC (valeur du point) : **0,46851 €**

## INDICE DES PRIX

Tous produits : ensemble des ménages	125,16	126,2	126,37	126,3	126,35	125,79	126,63	126,31	126,55	126,35	126,76	126,11	126,47
	février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
	2012											2013	

### EVOLUTION DES PRIX SUR UN AN:

- En glissement **+ 1,04 %**
- En masse **+ 1,70 %**

## INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL)

- Indice du quatrième trimestre 2012 : **123,97**
- Evolution de l'indice en glissement annuel: **+ 1,88 %**

## EMPLOI : SALAIRE MINIMUM (DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013)

- Salaire horaire brut : **9,43 €**
- Smic mensuel pour 35 heures hebdomadaires : **1 430,22 € (1121,71 € net)**

## ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

- Livret A : Rémunération : **1,75 %** - Plafond : **22 950 €** - Condition : **1** par personne
- Livret de développement durable (ex-CODEVI) : Rémunération : **1,75 %** - Plafond : **12 000 €** - Condition : être contribuable
- Livret d'épargne populaire : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **7 700 €** - Condition : impôt < **769 €**

## PRETS

### AUX PARTICULIERS

- Prêts d'un montant inférieur à **1 524 €** : **20,30 %**

### IMMOBILIERS

- Prêts à taux fixe : **5,72 %**
- Prêts à taux variable : **5,37 %**
- Prêts relais : **5,79 %**

Ces taux des prêts aux particuliers et des prêts immobiliers sont les taux maximum auxquels les banques peuvent prêter depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (taux de l'usure)